

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 20 février 2012

DATE DE CONVOCATION :	14/02/2012	CONSEILLERS (ERE) EN EXERCICE :	14
_____	_____	CONSEILLERS PRESENTS :	08
_____	_____	CONSEILLERS ABSENTS/REPRESENTES :	05
DATE D’AFFICHAGE :	14/02/2012	CONSEILLERS ABSENTS:	01

L’an deux mil douze, le vingt février, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, Adjoint au Maire, Messieurs BEAUVAIS, BUISSON, PROUIN, JOUENNE

Etaient absents/représentés : M. TARDIF a donné pouvoir à M. DA LAGE, Mme CERTAIN à M. PROUIN, M. ALINGRE à M. HALLEY, M. BONTE à M. PASQUIS

Etait absent : M. CHAHER

Secrétaire de séance : Thierry JOUENNE

Ordre du jour

Délibération Compte administratif
Délibération Approbation Compte de Gestion du Receveur
Projets d’investissements
Délibération affectation du résultat
Taux d’imposition 2012
Délibération subventions aux associations
Délibération recrutement CLSH
Rentrée scolaire 2012
Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur Le Maire de placer en priorité la rentrée scolaire 2012.

0. Approbation du procès verbal de la séance du 23 janvier 2012

Selon la remarque de Thierry JOUENNE, une correction est apportée sur les tarifs applicables pour la garderie afin de préciser ‘soir jusqu’à 18 h 30 ‘ et non soir jusqu’à 18 h’....

En l’absence d’autres observations, le procès verbal du Conseil du 28 novembre est adopté.

1. Rentrée scolaire 2012

Suite au projet de fermeture d’une classe élémentaire, Monsieur le Maire informe le Conseil qu’il a rencontré Philippe Carrière (Inspecteur de l’Académie de Rouen) ce jour, à 15 h. Il l’a informé qu’il y avait actuellement 124 élèves à Sahurs et non 121 (chiffre qu’avait l’inspecteur d’académie) et que 6 enfants étaient déjà pré-inscrits à la rentrée 2012. On peut donc espérer la présence de 130 élèves à la rentrée 2012. Compte-tenu de ces informations, si la fermeture est maintenue, Monsieur l’Inspecteur d’Académie a proposé un comptage des élèves à la rentrée 2012 et une ré-ouverture de la classe si le nombre d’élèves atteignait 129/130. Monsieur l’Inspecteur d’Académie a confirmé par écrit cette proposition.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu’une réunion, avec le Foyer Stéphanois, est prévue mercredi 22 février afin que les nouvelles familles puissent enclencher les démarches d’inscriptions de leurs enfants à l’école (inscriptions programmées du 10 au 21 avril 2012).

Monsieur Legrand souligne la mobilisation des parents qui ont effectué un certain nombre de manifestations dont le blocage du bac ce matin suivi de celui de l’école.

Monsieur le Maire rappelle que le blocage de l’école est illégal, que les enfants doivent avoir accès à la cour de récréation, seul le blocage d’accès aux classes est autorisé légalement.

2. Délibération Compte administratif (délib. N° 6/2012)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PASQUIS, Doyen d’âge, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2011 dressé par Monsieur Guy DA LAGE, après s’être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l’exercice considéré

- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE COMPTE ADMINISTRATIF	Fonctionnement 2011		Investissement 2011		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	733 616,94	924 631,00	351 225,64	131 440,08	1 084 842,58	1 056 071,08
Résultats de l'exercice		191 014,06		-219 785,56		-28 771,50
Résultats reportés		26 900,37		143 424,54		170 324,91
Opérations exerc + report	733 616,94	951 531,37	351 225,64	274 864,62	1 084 842,58	1 226 395,99
Résultat de clôture		217 914,43		-76 361,02		141 553,41
Restes à réaliser			47 894,00	96 066,00	47 894,00	96 066,00
Résultat clôture + RAR		217 914,43	47 894,00	19 704,98	47 894,00	237 619,41
Résultats définitifs		217 914,43		-28 189,02		189 725,41

- constate aussi bien pour la comptabilité principale pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil félicite Monsieur Le Maire pour la bonne gestion de la Commune qui remercie à son tour Pierre PASQUIS pour la qualité du travail effectué et sa rigueur de gestion.

3. Délibération Approbation Compte de Gestion du Receveur (délib. N° 7/2012)

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Projets d'Investissements

Pierre PASQUIS informe le Conseil que la Commission des travaux s'est réunie le 3 février 2012 et propose un certain nombre d'investissements listés ci-dessous:

- Aménagement de la voie face à la poste et au commerce 'Fleurs en Seine' (zone de stockage des poubelles et habillage paysager du mur) ;
- Aménagement d'une tranchée entre la mairie et l'école pour faire passer 4 fourreaux dont un pour Internet ;
- Pour la sécurité incendie des lotissements des Charmilles II et des habitations implantées dans ce périmètre, renforcement du débit de l'eau (passage à 60 m³/h). La CREA financera à hauteur de 38% (28000 €), les 42000 € restant devant être à la charge du foyer Stéphanois et de la commune ;
- Chaudières de la Salle polyvalente (actuellement 2 brûleurs sur 4 fonctionnent). Coût : ~ 15 000 € ;
- Rénovation du Chemin de la Croix Blanche limitrophe avec la Commune d'Hautot-sur-Seine. Travaux co-financés par les communes de Sahurs et d'Hautot-sur-Seine, la CREA et le SIVU. Coût pour la commune : ~ 2500€. Le renforcement des deux extrémités du chemin ainsi que les zones latérales seront financés par l'Agriculteur qui l'utilise ;
- Réfection de la Chaussée de Caumont. Travaux Co-financés par les communes de Saint-Pierre de Manneville et de Sahurs. Coût pour la commune : ~ 25000 € ;
- Couverture des deux algecos derrière la salle polyvalente et ceux des services techniques : coût ~ 20 000 € ;
- Aménagement de la cour de l'école : travaux pluriannuels ~ 10000€ sur 3 ans et équipements informatiques ;

- Balayeuse pour les feuilles : coût = ~6000 €, la commission souhaite une démonstration avant toute acquisition ;
- Changement des projecteurs de l'église : coût ~1000 € ;
- Effacement des réseaux Chaussée du Roy : coût 25000 €.

Le choix de ces investissements seront évoqués lors du vote du budget.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un riverain de la parcelle située derrière la poste souhaite acquérir 125 m² de terrain (à 20 € le m²). Une délibération sera prise dès que le géomètre aura procédé au bornage du terrain pour connaître la superficie exacte de la parcelle cédée.

5. Délibération affectation du résultat 2011 (délib. N° 8/2012)

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 217 914.43€,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve (1068) = **140 000,00 €**
- Report en fonctionnement = **77 914,43 €**

6. Taux d'imposition 2012

Dans l'attente de l'état 1259 des bases d'impositions, Pierre PASQUIS suggère que les taux des impôts locaux soient majorés de 1%, précisant que cette proposition est portée à la connaissance du conseil pour qu'après réflexion, la décision soit prise lors de la prochaine réunion.

7. Délibérations aux Associations (délib. N° 9/2012)

Pierre PASQUIS remet, à chaque membre de l'assemblée, un tableau de propositions des subventions analysées par les membres de la Commission des finances. Il commente la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	MONTANT en €	Vote
ADMR BOUCLE DE SAHURS	2000	12 POUR – 1 ABSTENTION
VALLEE DE SEINE FOOTBALL CLUB VSFC	2000	12 POUR – 1 ABSTENTION
SLS (Sports et Loisirs à Sahurs)	7000	9 POUR – 4 ABSTENTIONS
Comité des Fêtes de Sahurs	9500	9 POUR – 4 ABSTENTIONS
OCCE 76 COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE FRANCK INNOCENT	7550	13 POUR
Bibliothèque DELARUE MARDRUS	850	13 POUR
Ass.pour sauvegarde et mise en valeur de la Boucle de Roumare	150	13 POUR
Initiative Jeunes	2000	12 POUR – 1 ABSTENTION
L'Age d'or	1400	12 POUR – 1 ABSTENTION
Voix sur Seine	900	12 POUR – 1 ABSTENTION
ARTS CLASSIQUE ROMANTIQUE MODERNE	750	13 POUR
Ass.Intercommunale des ACPG-CATM	200	12 POUR – 1 ABSTENTION
ANCV (Ass.Nationale des Coureurs de Grèves)	150	13 POUR
C.C.A.S.	10000	13 POUR
Total €	44450	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les subventions accordées aux Associations, conformément au détail ci-dessus.

8. Délibération recrutement CLSH (délib. N° 10/2012)

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 4 juillet 2011, une erreur s'est glissée sur la période de recrutement des différents postes au CLSH et qu'il convient de rectifier pour les périodes suivantes :

- 27 FEVRIER 2012 AU 02 MARS 2012
- 23 AVRIL 2012 AU 27 AVRIL 2012
- 07 JUILLET 2012 AU 03 AOUT 2012

Pour l'embauche de 4 agents d'animation, selon la périodicité, pour la mise en œuvre des activités d'animation et 1 agent d'entretien pour assurer l'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à créer ces postes à durée déterminée ou par arrêté afin de pourvoir à ces fonctions correspondant à un besoin occasionnel. Ces contrats rédigés en application de l'alinéa 2, article 3 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la Fonction Publique Territoriale stipuleront :

- pour le ou les recrutements d'agent(s) d'animation : contrat établi pour la période concernée
- pour le recrutement de l'agent d'entretien : arrêté du Maire pour la période concernée avec mention de l'indice de rémunération ou taux horaire

- **CONFIE** au Maire toutes les délégations utiles à l'application de la présente décision.

- DECIDE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget concerné.

9. Questions diverses

Monsieur le Maire propose que la date du prochain conseil soit reportée du 26 au 27 mars et donne lecture du courrier de la Fédération des Chasseurs qui procédera à un recensement nocturne des populations de cervidés du 6 mars au 6 avril.

10. Tour de Table

D. LEGRAND invite l'ensemble du Conseil à participer au pot de l'amitié organisé, le 27 février à 18 h au petit foyer, afin de remercier les sponsors de 'SAHURS LE JOURNAL'.

P. HALLEY informe le Conseil qu'un riverain se plaint du bruit engendré par la VMC de l'école.

T. JOUENNE informe le conseil que :

- le comité des fêtes organise une randonnée pédestre dans Sahurs le 24 juin. Elle sera animée par Jean-Claude Leclerc ;
- le carnaval aura lieu le 17 mars ;
- la prochaine réunion du comité des fêtes est le 12 avril.

Il demande de bien vouloir excuser son absence lors du repas des anciens du 4 mars.

P. PASQUIS présente le bilan prévisionnel de l'Accueil Ados. La dépense pour la commune sera de 11 139 € pour un budget de 34135 €. Il rappelle l'organisation d'un loto le 31 mars avec des lots intéressants (comme 2 entrées au PUY DU FOU) et annonce qu'une soirée-repas de bienfaisance est organisée, le 10 mars, au bénéfice de l'ADMR.

L. ROBILLARD informe le conseil que les syndicats vont travailler pour la non-fermeture de la classe à Sahurs.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 30.